



HAL
open science

Les modernités d'une pensée archaïque. Tarde, la sociologie, le droit et la politique. Fragments de socio-histoire

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. Les modernités d'une pensée archaïque. Tarde, la sociologie, le droit et la politique. Fragments de socio-histoire. Que faire des idées en Science Politique ? Section thématique 50, Congrès AFSP, Sep 2009, Grenoble, France. <halshs-00431016>

HAL Id: halshs-00431016

<https://shs.hal.science/halshs-00431016v1>

Submitted on 20 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Section thématique 50. Que faire des idées en Science Politique ?
Martine Kaluszynski PACTE - (Politique-Organisation) IEP Grenoble
martine.kaluszynski@iep-grenoble.fr

Section thématique 50. Que faire des idées en Science Politique ?

Fragment d'histoire pénale¹
Les modernités d'une pensée archaïque
Tarde, la sociologie, le droit et la politique

Dans le cadre de cet atelier et des objectifs esquissés, je voulais **inviter** Gabriel Tarde, penseur incontestablement très fécond d'un point de vue intellectuel dans des domaines d'action et de réflexion très distincts

Ce projet est né d'une idée déjà assez ancienne (Kaluszynski, 1988, 2000) sur l'originalité des travaux et la posture de Gabriel Tarde ainsi que d'un étonnement sur sa « non » captation médiatique ou politique. Depuis, beaucoup de choses ont été dites sur Gabriel Tarde (en ce sens ce papier n'est pas forcément original, ni réellement novateur), mais ma curiosité a été réactivée au vu de l'intérêt suscité par Tarde et autour de Tarde ces dernières années².

L. Mucchielli pense que l'on peut tout dire et faire dire à Tarde en dénonçant les dérives méthodologiques de la « Tardomania » (Mucchielli, 2000, 57-88) ; néanmoins sa critique parfois brutale est limitée, car elle défend ses positions sociologiques tranchées, réactive la guerre des clans en mêlant habilement, tel un Arsène Lupin de la sociologie, arguments de pertinence et règlements de compte lapidaires³.

Dans cette perspective, l'émergence de cet engouement scientifique autour de Tarde est tout autant intéressante que l'ignorance présumée de son actualité passée. Mais la pensée de Tarde dépasse largement la controverse. La connaissance de l'actualité de Tarde en son temps n'obéit pas aux mêmes règles que la fabrique de son actualité présente. Elle pose ainsi la question de la *redécouverte* de l'*oubli*, de l'*actualité* d'une pensée passée, et amène à s'interroger sur les usages qui en sont faits. Dans un objectif de connaissances, *d'apéritif intellectuel* et de mise en discussion pour cet atelier, nous voudrions très simplement revenir sur Gabriel Tarde et sur certains des éléments de sa pensée, très riche pour les sciences sociales et la réflexion pénale. Nous voudrions insister sur les modernités intuitives d'une pensée sur le droit (la peine, la responsabilité, le rôle de l'école, etc...), une pensée sur la méthodologie. Il ne s'agit pas seulement de la statistique, mais aussi et particulièrement de son projet d'archéologie criminelle (réalisé avec Lacassagne). Nous souhaiterions également nous arrêter sur les archaïsmes, les préjugés moraux (la femme criminelle, la « mauvaise » presse) qui sont ceux d'un homme de son temps, mais également sur son scepticisme politique.

L'idée est d'appliquer une analyse socio-historique qui prend en compte, autant que possible, tous les éléments disponibles ancrés dans un contexte socio-politique déterminant, sans les

¹ En paraphrasant l'ouvrage de Gabriel Tarde *Fragments d'histoire future*, Paris, Giard et Brière 1896.

² 1999 aura été, entre autres, l'année Tarde en histoire des sciences humaines : réédition en cinq volumes d'une large partie de ses œuvres par les éditions Synthélabo, un grand article dans le quotidien *Libération* (11 mars 1999) et dans le magazine *La Recherche* (mai 1999), en 2000, article dans *Le Monde des débats* (février 2000). Ces deux derniers textes sont signés par Bruno Latour.

³ Louise Salmon parle de prétexte à une instrumentalisation pour légitimer des positions intellectuelles et nourrir des querelles universitaires de disciplines plutôt que d'une réelle appréciation de son œuvre globale ». (Louise Salmon, « Le fonds Gabriel Tarde au CHEVS », *Champ pénal, Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 15 septembre 2005. URL :<http://champpenal.revues.org/document239.html>.

écarter systématiquement comme des détails sans importance, alors qu'ils font partie intégrante d'un système de pensée et révèlent des paradoxes et des complexités intéressantes. Il s'agit de réaffirmer la posture d'un homme dans son contexte, celui du XIXe siècle, un homme par ailleurs singulier dans son époque sans pour autant être un prophète ou un visionnaire et « ne plus concevoir et saisir la pensée de Gabriel Tarde comme une « pensée-tiroir » (Salmon, 2004). Aborder en tant que socio-historien la pensée de Tarde, en analysant ses formes et ses usages sur un temps long, est à cet égard stimulant, et offre la possibilité de réfléchir sur la résonance possible de ce discours pour des situations contemporaines.

Tarde un penseur oublié ?

Magistrat, Chef du service de la statistique au ministère de la Justice (1894-1900), professeur au Collège de France (1900), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1900), Gabriel Tarde est l'un des principaux acteurs de la criminologie de la fin du XIXe siècle. Régulièrement « oubliée » et redécouverte, son œuvre écrite reste plus connue de nos jours pour sa sociologie perdue, sa théorie de l'imitation et son opposition à Émile Durkheim (Besnard 1995). Tarde est-il un penseur oublié ?⁴

Dès son époque, il fait l'objet d'écrits (Lacassagne, 1904, Bouglé, 1905, Espinas, 1909, Vaschide, 1904, Worms, 1905, Villate, 1910, Gillard, 1921, etc.).

Espinas, en tant que membre de l'Institut auquel appartenait Tarde, lui rendit hommage à sa mort et commença un long discours par cette phrase : « Tarde non seulement a été original, mais il a voulu l'être. »⁵ N. Vaschide, concluait ainsi un article « M. Tarde fut un grand agitateur d'idées, un admirable modèle, un inventeur de tout premier ordre, il sema à pleines mains et ses idées furent reprises par tous les courants. »⁶ Tandis que Lacassagne interpellait Tarde sur sa valeur : « L'œuvre de Tarde est considérable à tous les points de vue. Chacun peut la commenter et en tirer profit. L'avenir lui rendra justice et considèrera Tarde comme un philosophe de premier ordre, un psychologue avisé, un grand sociologue »⁷.

Depuis un siècle, les « retours » à l'œuvre criminologique de Tarde ont plus souvent été opérés sous l'injonction d'une relecture que d'une appropriation heuristique. En vingt-six ans (de 1973 à 1999), treize volumes d'œuvres de Tarde auront été republiés, ce qui est loin d'être négligeable » (Mucchielli, 2000).

De l'admiration un peu hagiographique et très érudite (Milet, 1970, 1973, 1994, Pinatel, 1959, 1963, 1971) à l'intérêt souvent fragmenté, (Reynié, 1989), on arrive à l'inspiration sociologique et épistémologique à travers la promotion d'un paradigme individualiste que va développer Raymond Boudon (Boudon, 1964, 1971, 1979,) qui sans gommer les « aspérités formelles et conceptuelles de Tarde lui reconnaît d'être un des auteurs qui a sans doute défini les bases de la sociologie avec le plus de clarté » (Boudon, 1979).

⁴ Bien des raisons ont été avancées pour expliquer le relatif oubli de cette œuvre, mais deux des plus évidentes restent, pour un lecteur contemporain, le style et l'épistémologie tardiens. Tarde ne fait pas figure de « précurseur » pour la criminologie contemporaine. Inactuelle par son œuvre, le magistrat criminologue garde quelque pertinence par sa pensée. Son « échec » même n'est pas sans enseignement. Elle interroge notre propre actualité scientifique. Au miroir du temps, la sourde inquiétude qui motivait la réflexion de Tarde paraît en effet intacte. Il semble même au profane que la concession de l'éclectisme et de l'impossible synthèse tardiennes président encore à la destinée d'une science si balbutiante en France qu'elle fait parfois retour sur son nom de baptême (Marc Renneville, « Tarde 2004 : d'une criminologie à l'autre », *Champ pénal, Congrès Les criminologiques de Tarde*, [En ligne], mis en ligne le 12 novembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document284.html>).

⁵ Espinas, « Notice sur la vie et œuvres de G. Tarde », 1909, Séances du 18 et 22 décembre.

⁶ N. Vaschide, « La psychologie de M. Tarde », AAC, 1904, p. 674.

⁷ A. Lacassagne, « G. Tarde (1843-1904) », AAC, 1904, p. 502.

On peut également s'arrêter sur Deleuze qui verra en Tarde le penseur d'une « micro-sociologie » et le théoricien des échanges interindividuels⁸ de flux de croyances et de désirs ; et tiendra, avec Guattari, à lui rendre hommage (Deleuze, 1968, Deleuze, Guattari, 1980). C'est dans cette dynamique que de nombreux auteurs, R. Schérer, E. Alliez (Alliez, 1998, 1999, 2001), B. Karsenti (Karsenti, 1993, 2003), M. Lazzarato (Lazzarato, 1999) ont repris le « flambeau ». Tous ces auteurs membres entre autres du comité de rédaction de *Multitudes*, semblent donc être venus à Tarde par Deleuze. Ce pourrait être aussi le cas de Bruno Latour qui écrit dans cette revue dès le premier numéro⁹ et par la suite, à la réédition des textes de Tarde en 1999, témoignera de son admiration : « On a parfois prophétisé que le XXI^{ème} siècle serait celui des sciences sociales. Si cela est vrai, alors Gabriel Tarde, après avoir sommeillé durant tout le XX^{ème} siècle, en sera sûrement l'un des maîtres-penseurs » (Latour, 1999). B. Latour explique qu'il a découvert « une pensée, une méthode, une épistémologie complètement différentes et qui, par un de ces mystères dont l'histoire intellectuelle a le secret, se découvrent en phase avec tous les phénomènes nouveaux dont les sociologues, les économistes, les psychologues cherchent aujourd'hui à rendre compte. » (Mucchielli, 2000). Tocade, ironie, jeu de la controverse ou véritable et sincère redécouverte, les écrits de Latour (Latour, 1999, 2000, 2002a, 2002b) se situent sur différents registres qui ne sont pas forcément ceux affirmés. Est-il vraiment anti-durkheimien, comme le présente L. Mucchielli, qui du coup met en scène le débat par son opposition et sa posture ? Est-il sincèrement Tardien, avec cette jubilation affirmée autour de la *redécouverte* et de l'*actualité* d'écrits qui poseraient Tarde comme un visionnaire et sa pensée comme élixir miraculeux aux problèmes ? Cette relecture aussi éclairante, vivifiante, stimulante soit-elle¹⁰ peut rendre méfiant dans la forme qu'elle prend, proche des utopies-mirages qui aveuglent, à moins simplement que ce ne soit ici de la part de B. Latour que le plaisir moqueur d'alimenter un jeu intellectuel, une controverse épistémologique ? Les références à Tarde ont été multiples¹¹ avec des accents et des coups de projecteurs qui ont choisi d'éclairer tel ou tel pan (Clark, 1969, Lubek, 1981, Favre, 1983, 1989, *RHSH*, 2000, *Champ Pénal*, 2004). Il a été inspirateur de pensées (Saquer, 2002, 2005), d'engouements. Il fait actuellement l'objet d'une thèse en cours de rédaction, attendue avec impatience¹².

⁸ Eric Letonturier invite à interroger plus en détail cette notion de réseau dont Tarde serait le précurseur (Letonturier, 2000). Récemment dans une communication au congrès de l'AFS, 2009, RT8 sociologie du militaire : sécurité, armées et sociétés session 1 mardi 14 avril 2009, 14h30-16h30, il a proposé une communication intitulée *De l'opposition des idées aux guerres des hommes. La contribution de G.Tarde à la sociologie militaire*.

⁹ B. Latour écrit dans le premier numéro de *Multitudes*, « Biopolitique et biopouvoir », *Multitudes*, mars 2000, n° 1

¹⁰ Voir Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Les voies traversières de Nicole Loraux. Une helléniste à la croisée des sciences sociales*, numéro commun *EspacesTemps. Les Cahiers* n°87-88 et *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés*, 2005.

Jacques Rancière, « Le concept d'anachronisme et la vérité de l'historien », revue *L'Inactuel*, n° 6, Paris, Calmann-Lévy, automne 1996, p53-68.

Michèle Riot-Sarcey, « Temps et histoire en débat. », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 25 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 25 mai 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index414.html>.

¹¹ Aux Etats-Unis Tarde a notamment influencé James Mark Baldwin (1861-1934) fondateur de l'*American Journal of Psychology* et Edward Alsworth Ross (1866-1951). Dans le manuel qui fait autorité aux Etats-Unis dans les années 1920-1940 *Introduction to the Science of Sociology*, de Robert Park et Ernest Burgess ... il est considéré comme étant un auteur de référence au même titre que Durkheim.

¹² Doctorat en cours d'histoire contemporaine de Louise Salmon sous la direction de Dominique Kalifa, qui avait réalisé son DEA sur *La pensée politique de Gabriel Tarde*, DEA d'Histoire contemporaine « sous la direction de M. Gilles Le Béguec, Paris X, juin 2004, 242 p. [voir le *Bulletin de la Société Française pour l'Histoire des Sciences de l'Homme, Pour l'Histoire des Sciences de l'Homme*, numéro 27, automne-hiver 2004, pp.96-101] nombreux articles dont « Le fonds Gabriel Tarde au CHEVS. Usages et enjeux des ressources

Loin de la question sur l'influence, les filiations, nous voudrions, pour notre part, très partiellement, tenter de montrer les forces et les archaïsmes d'une pensée inscrite dans son temps, imprégnée d'idéologie, de morale, d'ambivalence ; une pensée qui peut avoir des résonances pour notre époque mais avant tout inscrite dans son temps, celui de la France Républicaine. Économiquement, socialement, culturellement, la Troisième République est une période dense. La croissance industrielle et l'urbanisation ont bouleversé les modes d'existence, déstabilisant une frange importante de la population. La crise économique des années 1880 a aggravé cette réalité sociale déjà précaire. Au pouvoir, la jeune Troisième République prône des valeurs d'ordre, de stabilité, de travail, et a la volonté de tout mettre en œuvre afin de les faire respecter. Siècle de la misère ouvrière et des grands tumultes, de la passion et du foisonnement des idées, la violence est perçue comme négative ; le crime, la criminalité sont les terrains privilégiés pour refléter les inquiétudes, les peurs d'une société en mouvement. Le sentiment d'"insécurité" économique et sociale ne fera que se déplacer vers ce pôle visible. L'homme moderne veut tout maîtriser, rationaliser, même si dans ce domaine l'irrationnel côtoie souvent le rationnel, voire tend à l'emporter. Tarde reste un homme de ce temps. Cette formulation simpliste a la vocation de ne pas oublier et d'insister sur la notion de contexte, essentielle à la compréhension du parcours d'un homme et de ses idées. Ne pas le déconnecter de l'environnement auquel il appartient, avoir conscience du monde qui l'entoure, dans lequel il avance, évolue, auquel il s'expose. « Un objet a une histoire et « toute recherche (...) s'articule sur un lieu de production socio-économique, politique, culturel, écrivait judicieusement Michel de Certeau. Elle implique un milieu d'élaboration que circonscrivent des déterminations propres (...). Elle est soumise à des contraintes, liées à des privilèges, enracinées dans une particularité.»¹³

Tarde, des statistiques judiciaires à l'archéologie criminelle

Tarde a été connu comme Directeur au Bureau de la statistique du ministère de la Justice en 1894, et cette fonction vient plutôt confirmer un intérêt et un goût déjà présents que révèle une vocation. La collecte des chiffres n'était pas sa passion, c'est la recherche de l'interprétation qui l'intéressait, que souvent les contraintes administratives ne lui ont pas permis d'exposer dans les rapports officiels. Tarde y remédia en publiant plusieurs articles relatifs à des commentaires de statistiques¹⁴. Ses commentaires sont souvent personnels et rompent avec les habitudes et le ton de l'administration¹⁵. « Le statisticien, nouveau géomètre devient avec le médecin, autre visage de la science ordonnatrice, le grand expert social capable de prendre la mesure de toute chose »¹⁶. Élogieux mais réfléchi, Tarde s'interroge sur la statistique dont il a une vision claire. Il faut la perfectionner, avoir conscience de son insuffisance, l'étendre à d'autres domaines qui pourront permettre de comprendre le crime. Et c'est ainsi qu'au delà de la statistique, Tarde¹⁷, précédé par Lacassagne¹⁸, va s'attacher à l'histoire¹⁹.

archivistiques en histoire », *Champ Pénal / Penal Field* in Les criminologies de Tarde, XXXIVe Congrès français de criminologie, Agen 2004, juillet 2005. <http://champpenal.revues.org/document239.html>

¹³ De Certeau (M), "L'opération historique", in Le Goff (J), Nora (P), (ed.), *Faire de l'Histoire, Nouveaux problèmes*, folio, Histoire, Gallimard, 1974, p.21.

¹⁴ Ainsi dans les "Archives" en 1885, 1888, 1891, 1903.

¹⁵ Ainsi en 1887, il conclut en disant que « la statistique criminelle n'est pas flatteuse relativement à notre moralité, et la statistique civile ou commerciale ne l'est pas non plus à l'égard de notre prospérité », "Statistique criminelle pour 1885", AAC, 1887, p. 413.

¹⁶ Michelle Perrot, "Premières mesures des faits sociaux : les débuts de la statistique criminelle en France, 1780-1830", *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, 1976.

¹⁷ Tarde, "L'archéologie criminelle en Périgord", AAC, 1891.

¹⁸ Lacassagne, "Programme d'étude nouvelles en A.C.", AAC, 1891.

¹⁹ Les *Archives* l'ont compris puisqu'elles accueillent un grand nombre d'articles historiques, principalement autour de la justice et du droit entre autres :

Tarde, "L'archéologie criminelle en Périgord", AAC, 1891.

L'article programmatique qu'écrit Alexandre Lacassagne émane de discussions avec Armand Corre et G.Tarde. Tous trois ont constaté que l'anthropologie criminelle avec ses mensurations, ses chiffres et ses pourcentages n'avait encore donné que de maigres résultats scientifiques et pas de conséquences pratiques. Il fallait progresser pour que le public intéressé ne se lasse pas de toutes les discussions, querelles d'écoles, de spécialistes ou autres. Il y a donc utilité et nécessité d'étendre l'étude sociologique du crime par des recherches historiques archéologiques. Cette anomalie ou cette nécessité des milieux sociaux s'est-elle toujours manifestée de la même façon ? Les changements dans les habitudes et dans les mœurs se sont-ils accompagnés de transformations dans les passions ? Quelle est la part des modifications d'ordre cosmologique, biologique, sociologique ?

La réponse à ces questions ne se trouve pas dans l'étude minutieuse du criminel actuel, alors même qu'on fait usage des méthodes et procédés de l'arsenal scientifique moderne. Il faut chercher cette réponse dans les archives des anciennes juridictions criminelles. Nous devons nous occuper d'archéologie et d'histoire criminelles, connaître les mœurs judiciaires, les procédures et les pénalités des siècles précédents. »²⁰ C'est une véritable "profession de foi" pour des recherches historiques. Les matériaux existent en France, il faut procéder à leur exhumation, écrit Lacassagne, et à chacun de mettre en forme ces travaux, selon son jugement, sa sensibilité, ses intérêts. L'essentiel est de recueillir, « de faire une gerbe, de l'apporter sur l'aire, les batteurs viendront ensuite pour en faire sortir le grain »²¹.

A. Lacassagne ne veut pas donner de guide ou de questionnaire, mais élabore la méthode

Suite à cet article qui mettait en valeur le rôle, l'importance et la nécessité de l'histoire pour la connaissance du crime, la mise en œuvre fut rapide et des travaux sur les mœurs judiciaires et criminelles de l'ancienne France se développèrent. Corre et Tarde, initiateurs de ce projet, furent également auteurs d'études "archéologiques" pour lesquelles Tarde eut beaucoup d'intérêt, au point qu'il regrette que « les criminologues aient en général si peu de goût pour l'archéologie (...).Le criminaliste qui se dit et se croit évolutionniste ment à sa prétention en négligeant d'étudier l'histoire du crime puisée aux sources mêmes, authentiques et précises. »²² Ainsi pour Tarde, la criminalité d'Ancien régime, sur laquelle abondent les documents, peut seule éclairer la situation présente. Ce passé est infiniment plus instructif pour deux raisons, parce qu'il est plus récent, et parce qu'il est plus lumineux... et ce dont il faut se soucier avant tout, c'est de l'"archéologie morale". Tarde, le savant ne disposerait que de deux moyens véritablement probants pour connaître le passé : la statistique historique et l'archéologie. Par là, Tarde démontre sa méfiance, sinon son hostilité, pour l'histoire politique, de même, il ne reconnaît aucune pertinence à une histoire qui se focaliserait trop sur l'événement.

Tarde n'a de cesse de vanter les vertus de l'archéologie et propose même de mettre en place un nouveau champ de recherche qu'il appelle **l'archéologie criminelle**, dont il a livré un commencement de cas pratique appliqué à sa région natale du Périgord. « Il ne s'agit pas ici d'une forme poussiéreuse et érudite d'histoire locale ou de la volonté d'exhumer des formes primitives, voire même préhistoriques de criminalité. De façon fort moderne, il pressent tout l'intérêt qu'il y aurait d'aborder l'histoire de la question pénale non par le prisme de la

Corre et Aubry, "Documents de criminologie rétrospective", AAC, 1894.

Marty, "Recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne", AAC, 1895

Chartier, "Une erreur judiciaire au Parlement de Bourgogne à la fin du XVIIIème siècle", AAC, 1898.

Chartier, "Note sur l'ancienne justice municipale de Dijon", AAC, 1899.

Chartier, "La médecine légale au tribunal révolutionnaire de Paris pendant La Terreur", AAC, 1900.

Libert, "Simon Morin régicide (1623-1663) le dernier visionnaire brûlé en France", AAC, 1912.

²⁰ Lacassagne, *op. cit.*, p. 566

²¹ Lacassagne, *op. cit.*, p. 567

²² Tarde, *op. cit.*, p. 569.

législation, mais par l'étude de la criminalité, en procédant à un dépouillement systématique des archives à commencer par les anciens présidiaux et sénéchaussées. »²³

Edouard Tillet a très bien saisi cet aspect de l'œuvre de Tarde. Il montre que « Tarde semble influencé par des auteurs, dont l'érudition déployée doit permettre d'appréhender les processus juridiques selon une méthode génétique. Ce qu'il importe de rendre compte est la genèse d'une institution juridique, que ce soit le mariage, la propriété ou le contrat, par l'utilisation du comparatisme, alors considéré comme le moyen le plus pertinent pour saisir les formes et les évolutions du droit. (Tillet, 2005)

La compréhension des lois du passé n'oblitére pas la possibilité de rendre compte des mutations à venir. Pour Tarde, si les sociétés n'ont point toutes la même origine, ni ne suivent la même évolution, elles sont néanmoins orientées vers une direction. Il le traduit de façon très plaisante dans son uchronie intitulée *Fragments d'une histoire future*, et son projet historique est en partie expliqué dans *Les lois sociales* : « L'histoire (...) ne devient une science que dans la mesure où les rapports de causalité qu'elle nous signale apparaissent comme établis entre une cause générale, susceptible de répétition ou se répétant en fait, et un effet général, non moins répété et susceptible de l'être »²⁴. Plus qu'à de rigoureux enchaînements de causes à effets, à la logique trop mécanique, il faut rechercher des liens plus souples de passage d'une phase à une autre au cours d'une évolution.

Comme l'indique E. Tillet, « Tarde s'inscrit dans une tradition historiographique qui triomphera avec l'École des Annales »²⁵.

Il apparaît dès lors évident que Tarde ne peut se prétendre être un historien orthodoxe. Il ne travaille pas sur les sources, et sauf quand il se lance dans l'archéologie juridique, n'a aucun rapport concret avec le document. Il ne veut pas rendre compte d'un événement ou d'une pratique passée qu'il s'agirait de révéler au terme d'une patiente fréquentation des archives. Quand il parle d'histoire, c'est une histoire du temps long, de la longue durée.

Ce programme allait donc être un point carrefour dans l'esprit de nos "criminologues". Ce projet ne fut pas vraiment "constructeur" car il ne bouleversa pas l'orientation criminologique débutée, mais le fait qu'il existe, qu'on y insiste, est très intéressant pour réformer le puzzle de ce mouvement en construction. En effet, cette initiative étrangement moderne, insufflée par une réflexion poussée, intelligente est surprenante. Cet appel à l'histoire, à l'archéologie des faits et des mœurs restituent une volonté d'ouverture originale, en direction de l'avenir (même s'il faut en appeler au passé...), une réelle tentative de comprendre et cerner le mieux possible le phénomène criminel. « Etudier les criminels de notre époque, c'est utile, nécessaire, mais est-ce suffisant pour bien comprendre ce qu'est le crime ? »²⁶

Dans ce registre, un domaine va mobiliser toutes les énergies disponibles, celui de l'enfance délinquante.

Tarde et la jeunesse criminelle. De la diversité d'une réflexion.

L'enfance, un enjeu républicain

L'intérêt à porter à l'enfance vient d'une idée commune que l'enfant petit voleur deviendra grand délinquant, et que la lutte contre le crime doit débiter dès le plus jeune âge, période où l'enfant en formation est plus malléable, donc susceptible de recevoir les influences mauvaises et bonnes... « C'est sur l'enfance et la jeunesse qu'il faut agir. Toute mesure pénale

²³ É Tillet, « L'histoire du droit au risque de la sociologie. », *Champ pénal. Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document263.html>

²⁴ G.Tarde, *Les lois sociales*, 1999, p 43.

²⁵ Pour ce passage, E.Tillet cite B.Karsenti, (Karsenti, 1993, XVI.)

²⁶ A.Lacassagne, "Programme d'études nouvelles en anthropologie criminelle", AAC, 1891, p. 566.

qui ne commence pas d'abord par l'amélioration de l'enfant est inutile. Le bien-être moral des sociétés est en raison directe des sacrifices, de la protection, des soins donnés à l'enfance. »²⁷

Au XIXe siècle, l'enfant prend une importance toute particulière et se trouve au centre de multiples investissements. L'éducation devient un secteur-clé de la vie sociale, comme le maître-mot de conception à propos de l'enfance. Les discours de toute sorte, philanthropiques ou judiciaires, se multiplient sur l'enfant, particulièrement l'enfant pauvre. Ils expriment à la fois la crainte que l'enfant misérable ou abandonné ne possède une potentialité délinquante et ne se transforme en un grand criminel²⁸, et l'espoir dans l'enfance comme terrain privilégié d'intervention, offrant la possibilité de lutter efficacement contre tout écart.

Comprendre, détecter, prévenir, réduire la criminalité, agir sur les réactions d'insécurité, passer en revue les facteurs qui sont à l'origine de la criminalité et de son essor, examiner s'il est possible de concevoir une action efficace contre un certain nombre de ces facteurs semblent être parmi les principaux objectifs à atteindre que se donnent les criminologues français²⁹. Il sont tentés par l'étude scientifique de cerner le phénomène criminel tout en se posant cette question fondamentale : la société peut-elle quelque chose pour ralentir la marche de la criminalité et en atténuer les effets ? Ce but est-il réalisable. Il faut substituer la prophylaxie à la pénalité. L'école est le premier domaine attaqué.

L'école républicaine, un enjeu politique

Ancré dans son époque, Tarde va se trouver mobilisé comme défenseur de l'école publique³⁰. C'est à travers la question de la jeunesse criminelle, enjeu républicain par excellence que

²⁷ A. Lacassagne et E. Martin, "Les données de la statistique criminelle", AAC, 1906, p. 850.

²⁸ « Le crime de l'adolescent suscite d'autant plus de tristesse que l'on fonde plus d'espérance sur la jeunesse dans laquelle on voudrait voir s'associer à l'ardeur, la générosité, la délicatesse ou l'élévation des sentiments. Il fait naître d'autant plus de craintes que l'imitation paraît plus aisée à un âge où la sympathie est prompte, les élans si irréflechis, les passions si puissantes. « On redoute de voir grandir le jeune délinquant qui risque d'être dans l'avenir un d'autant plus redoutable malfaiteur qu'il est entré "plus jeune" dans la voie des méfaits... Les plus dangereux parmi les malfaiteurs invétérés ont été de jeunes délinquants. » G.L Duprat, *La criminalité dans l'adolescence. Causes et remèdes d'un mal social actuel*, Paris, F. Alcan, 1909, In. 8° 260p., pp 1-2.

²⁹ On se demande si la misère est facteur de criminalité, et à quel rang on peut la situer dans l'échelle des circonstances favorables au crime. Ainsi, pour Tarde : « Ni la pauvreté, ni la richesse ne sont des facteurs d'immoralité, et les classes très pauvres, mais accoutumées à leurs conditions héréditaires de vie, sont souvent très honnêtes, de même que des classes dans l'aisance depuis longtemps ne sont pas portées à la délinquance. La très inégale répartition des biens, si elle est consacrée depuis longtemps, quoiqu' insuffisamment justifiée, ne provoque pas le délit. Le facteur de délinquance, ce sont les passages trop rapides, les ruptures, les transformations brusques dans le domaine économique, comme dans le domaine social.

En somme, la criminalité et la moralité d'un pays tiennent bien moins à son état économique qu'à ses transformations économiques. Ce n'est pas le capitalisme comme tel qui est démoralisateur, c'est la crise morale qui accompagne le passage de la production artisanale à la production capitaliste, ou de tel mode de celle-ci à tel autre mode. Tarde, "La criminalité et les phénomènes économiques", AAC, 1901, pp567-568

La température, les conditions physiques ont été également désignées, mais Tarde trouve que le rapport de causalité, sorte de déterminisme physique, n'est pas fondé. L'influence de la température n'est pas une influence "pure et simple". « L'été, dit-il, on vit plus au dehors, on voyage, on se rencontre davantage, de là, des chocs plus nombreux, des passions plus surexcitées et des occasions de meurtres plus fréquentes. C'est là, l'explication principale des phénomènes qui seule rend compte des exceptions considérables à la prétendue règle de l'influence de la température et des climats. Plus le délit devient une industrie et une industrie savante, et plus les adroits, filous, les féroces meurtriers eux-mêmes, savent attendre l'heure, le lieu, la saison, les plus favorables à leur dessein. De là, une répétition plus fréquente de certains délits en telles saisons, à tels moments de la journée. Mais cela ne prouve pas le moins du monde que la saison et l'heure aient été complices ou coauteurs de ces méfaits. (...) ». G. Tarde, *La philosophie pénale*, éd. Cujas, 1972, pp. 313-314.

³⁰ Gabriel Tarde est sollicité comme expert par Ferdinand Buisson, longtemps directeur de l'enseignement primaire : Buisson F., « La jeunesse criminelle et l'éducation », *Revue pédagogique*, 15 avril 1897, 4, 295-308. Buisson F., 1899, « Leçon de clôture du cours *Éducation de la volonté* », *Revue pédagogique*, 2, 310-345.

Tarde, dans les *Archives*, écrit un texte-réponse à la demande de M. Buisson³¹, et prend clairement position, tout en restant un homme de morale.

Prétexte idéal à querelle entre cléricaux et anticléricaux, l'école va devenir le terrain sur lequel s'affrontent les deux clans. Des auteurs³², militants passionnés, mettent leur verve et leur lyrisme pour dénoncer l'école laïque, gratuite, obligatoire, l'école sans Dieu, telle que l'ont organisée les lois de 1882.

Les attaques contre l'école sont d'origines diverses. D'une attaque générale et « loufoque » pour Brudennes qui développe en onze points et vingt-six lettres les conséquences funestes de « l'attitude repliée » à l'école³³ à une attaque précise sur l'instruction dispensée, une instruction sans religion : « L'éducation a cessé un peu partout d'être vraiment religieuse. En France, elle est nettement laïque pour la plupart des enfants ou des adolescents. « Le moralisme, plus ou moins fidéiste, n'impose plus qu'une vague croyance à un devoir indéterminé et abandonné à la critique, à la discussion (dont les jeunes gens sont avides) des vieilles formules des différents droits et devoirs. Les préceptes de morale sociale présentés autrefois comme autant de commandements divins ont ainsi perdu leur autorité. »³⁴

Ces arguments seront repris avec virulence et ferveur par l'abbé Th. Delmont. Pour lui, les jeunes criminels sont les lauréats de l'enseignement sans Dieu. Toute sa thèse consiste à montrer comme « la chère et belle France s'est égarée, a été corrompue par l'école laïque et athée »³⁵. « Qu'ils comprennent que la religion est la force moralisatrice par excellence pour les nations comme pour les individus, que c'est un crime de lèse-patrie d'enlever à l'enfant et à la jeunesse cette force, qui seule, peut les arrêter sur la pente glissante de la volupté, du vice et du crime. (...) Il faut que Dieu rentre dans cette école publique. »³⁶

L'école a donc une autre mission que l'instruction, elle doit participer à l'éducation morale des enfants, or sur ce point elle faillit, observent ses accusateurs. Elle est trop « laxiste », pas assez ferme ou sévère. « Laisser faire semble être le mot d'ordre général, écrit Duprat, comme si la nature était foncièrement bonne, comme si les enfants au moment où ils cherchent leur voie n'avaient besoin d'aucun guide, comme si parmi les impulsions qui se manifestent à la puberté, il n'en était point qu'on dût subjuguier et réprimer. « On attend que “jeunesse se passe”. Ce qu'on laisse faire en définitive, c'est l'éducation immorale des enfants et des adolescents par ce qu'il y a de pire dans des milieux de plus en plus corrompus (...) Ce n'est pas la pauvreté qui les mène au délit et au crime, pas plus qu'elle ne mène les jeunes filles à la prostitution, c'est le manque de sens moral et d'énergie, ardeur au travail joint à la violence des appétits, qui en fait de dangereux insensés. »³⁷

Ainsi l'école participerait par sa négligence à l'immoralité de la jeunesse. En ce sens, elle serait un facteur de délinquance³⁸.

³¹ G. Tarde, « La jeunesse criminelle », AAC, 1897. Voir également sur ce point Hervé Terral, « Le dialogue Tarde-Buisson : « L'enfance criminelle et l'éducation » (1897) », Champ pénal, *Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document247.html>.

³² Entre autres H. Joly, G. Bonjean, V. Brudennes, Bonzon, Coyne, Th. Delmont ou G.L. Duprat.

³³ V. Brudennes, *Causes inconnues de la criminalité précoce de l'enfance*, Neuilly, 1913.

³⁴ G.L. Duprat, *op. cit.*, p. 105.

³⁵ Abbé Th. Delmont, « Le crime et l'école sans Dieu ». *Discours à l'école libre de Saint-Géraud d'Aurillac*, Aurillac, 1897, p.9.

³⁶ Abbé Th. Delmont, « Le crime et l'école sans Dieu ». *Discours à l'école libre de Saint-Géraud d'Aurillac*, Aurillac, 1897, p.18.

³⁷ G.L. Duprat, *op. cit.*, p. 134.

³⁸ « Il est beau de parler des devoirs du citoyen, d'altruisme, de solidarité, de respect de soi-même du prochain, ces théories peuvent parfois suffire à des intelligences supérieures, déjà élevée au-dessus du niveau vulgaire par leur origine et leur études, elles sont impuissantes à retenir la masse populaire contre les désirs et les sollicitations qui nous assiègent. Il faut à l'homme une base morale surnaturelle. A la crainte de Dieu, on peut substituer la crainte du gendarme, c'est moins sûr, car lorsque le gendarme n'est pas là, lorsqu'il n'y a aucun

Tarde va démonter les jugements de Fouillée³⁹, Bonzon⁴⁰ ou H. Joly. Dans la plupart des cas, c'est au logis paternel que les élèves des écoles ont appris le scepticisme religieux et moral, l'irrespect, la cupidité... L'école n'est pas directement coupable. Tarde réhabilite l'instituteur, souvent mis en cause : « L'école vaut, non pas précisément ce que valent les maîtres mais, encore une fois, ce que valent les parents des élèves »⁴¹. Il explique que l'école n'est peut-être pas un frein moral puisqu'elle n'empêche pas le progrès des récidives, mais elle n'est pas non plus un ressort moral...

« Il est donc certain que, ni directement, ni indirectement, je le répète, l'école n'a agi dans le sens du crime, et il serait outrageant pour elle de prolonger plus loin cette démonstration. »⁴²

Néanmoins dans le même article, Tarde développe aussi de nombreuses causes à la délinquance juvénile, qui sont les progrès de l'irreligion générale, l'alcoolisme, la dénatalité, la "presse ordurière", etc., mais aussi implicitement la condition économique, la pauvreté, la misère, et également le lieu du "désordre", la ville criminogène.

Dès lors, Tarde n'est pas très éloigné de certains détracteurs de l'école comme Henri Joly pour qui, l'extension des principes de 1789, est un élément favorable à la propagation du désordre : l'apparition de la grande industrie, la désertion des campagnes, l'accumulation dans les grandes villes d'une population hétérogène coupée de ses vieilles traditions. Une entrée plus rapide de la jeunesse dans les rangs des ouvriers rémunérés, la décadence de l'apprentissage, sans compter « la lutte des classes avivée par l'imprudence de ceux qui, bien avant de songer aux moyens d'assurer la paix, ont organisé les moyens de soutenir la guerre entre le monde du capital et celui du travail, tout cela devait produire dans la moralité générale et dans la moralité du jeune âge, une longue série d'ébranlements profonds »⁴³. Les principaux changements survenus dans les mœurs depuis la Révolution française sont autant d'éléments défavorables⁴⁴, surtout la diminution de l'esprit religieux⁴⁵.

Une autre peur se profile derrière ces accusations, c'est la baisse de la natalité, la peur de la dépopulation nationale⁴⁶. Tous, quels que soient leurs principes ou convictions, plaident en faveur du natalisme. G. Tarde est inquiet, et s'interroge sur les causes qui permettent d'expliquer la diminution du nombre des naissances, le déclin de la population. Ces causes sont multiples, intellectuelles, sentimentales, économiques, pathologiques : « En premier lieu, le progrès de l'irreligion générale, par la propagation de doctrines qui ont détruit les principes traditionnels de la morale et de la famille avant de les remplacer (...) En second lieu, l'ambition croissante d'ascension sociale par la propagation de nouveaux besoins. »⁴⁷

Tarde lie également l'abaissement numérique des naissances et l'accroissement numérique des délits. Un audacieux rapport qu'il justifie avec difficulté, mais qui lui semble évident :

danger d'être vu, quand le chat est parti en un mot, les souris dansent. » H. Joly, *L'enfance coupable*, Paris, V. Lecoffre, 1914, p. 189.

³⁹ A.Fouillée, "Les jeunes criminels, l'école, la presse", *Revue des Deux Mondes*, janvier 1897, 417-449.

⁴⁰ P.Bonzon, *Le crime et l'école*, Paris, Guillaumin, 1896.

⁴¹ G. Tarde, "La jeunesse criminelle", *AAC*, 1897, p. 463.

⁴² G. Tarde, *idem*, p. 464.

⁴³ H. Joly, *L'enfance coupable*, Paris, V. Lecoffre, 1914, p. 5. Il faut rappeler que H. Joly mériterait une vraie biographie. Cet agrégé de philosophie a grandi très tôt dans la religion. Il a d'ailleurs écrit une *Psychologie des Saints* (Paris, Lecoffre, 1897), un ouvrage sur *Saint-Ignace-de-Loyola* (Paris Lecoffre, 1899) et *Sainte Thérèse* (Paris, Lecoffre, 1882). Ne séparant pas l'éducation morale de la croyance en Dieu, on peut se rappeler qu'après avoir été Président de la Croix blanche... il a été aussi vice-Président de la ligue contre l'athéisme (et Président de la Société Générale des Prisons). Il a collaboré à *L'Univers* dès 1904 (Journal de L. Veuillot).

⁴⁴ H. Joly, *idem*, p. 5-6.

⁴⁵ Voir Coyne, *L'éducation obligatoire. Essai d'étude sur une des causes de la criminalité de l'enfance et sur la réforme de la loi du 28 mars 1882*, Annecy, 1894, p. 542.

⁴⁶ Voir F.Ronsin, *La grève des ventres, Propagande néomalthuséenne et baisse de la natalité en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Aubier, 1980.

⁴⁷ G.Tarde, "La jeunesse criminelle", *AAC*, 1897, p. 457.

« Cette régression et cette progression également déplorables à l'heure actuelle présentent en France une trop réelle liaison, et il en découle une nouvelle présomption en faveur de l'idée, évidente du reste, qu'il faut faire remonter aux parents, avant tout, la responsabilité des fautes ou des malheurs, des vices ou des désespoirs de la jeunesse. »⁴⁸. La moralité des Français gagnerait donc à s'appuyer davantage sur le sentiment familial⁴⁹, songe Tarde, mais ce sentiment va déclinant plus vite encore que le patriotisme. Mais pour Tarde, « il faut regarder au-delà de nos frontières. Ce mal est général. En tout pays, ce sont les mêmes plaintes à propos de la perversité croissante de la jeunesse. »⁵⁰

L'enfant au sortir d'une famille déficiente et d'une école négligente se retrouvera désarmé, et risque de succomber à d'autres tentations. L'alcoolisme rallie les suffrages, mais d'autres éléments provoquent la même force de langage, ce sont la presse, la littérature, le cinéma.

La presse, vecteur du crime ?

Le journalisme, voilà l'ennemi ! La presse est désignée comme une des grandes puissances malfaisantes de l'époque. Deux points de mire parmi les journaux. *Le Petit Journal* ou *l'Intransigeant* « qui chaque semaine font afficher, dans tous les kiosques et boutiques, une gravure représentant le crime du jour »⁵¹. Le récit du crime, l'image qui en donné par la presse sont des éléments dangereux.

G. Tarde avance ces arguments avec une virulence sans limites. Il méprise, abomine cette presse qui corrompt, endoctrine : « Le lien qui unit les lecteurs habituels d'un journal est "intime" et profond. On a dit que l'homme d'un seul livre est à craindre, mais qu'est-ce auprès de l'homme d'un seul journal ? » (...) Il ne faut pas oublier que le premier souci d'une secte, d'un parti est d'avoir un journal. Un parti sans journal fait l'effet d'un monstre acéphale dit Tarde. »⁵² La presse contribue à créer la puissance du nombre et à amoindrir celle du caractère, sinon de l'intelligence (...) Le malheur est que la presse est bénéficiaire d'une impunité légale ou illégale, qu'elle peut impunément prêcher l'assassinat, l'incendie, la spoliation, la guerre civile, organiser le chantage en grand, élever la diffamation et la pornographie à la hauteur des deux institutions intangibles. Car elle est la Puissance souveraine des temps nouveaux. »⁵³

« Lorsqu'un journal populaire raconte un crime à sensation, il faut s'attendre à un crime pareil à peu de temps de là, telle est la proposition que je veux démontrer », écrit Severin Icard⁵⁴. Pour ce dernier, ce qu'il y a de meilleur et de pire, c'est la presse quotidienne, la presse populaire, le journal à un sou. Il faut vivifier le bien en le glorifiant, et tuer le mal en faisant le silence autour de lui. Le peuple se nourrit tous les jours des prouesses des assassins à travers les images véhiculées, souvent proches de la pornographie dénoncée de tous côtés⁵⁵.

Il serait intéressant de vérifier le contenu de ces reproches, cerner l'importance et la place réservée au crime dans la presse, si cette place est continue, occasionnelle, tenter

⁴⁸ G. Tarde, *op. cit.*, pp. 459-459.

⁴⁹ Tarde pense également que la femme est attachée à sa tradition familiale, sa religion, et à ses coutumes nationales : elle est respectueuse de l'opinion. Elle a dû vaincre tout cela, pour en arriver presque au même point que l'homme « ce qui fait son charme, et même son innocence, ce qu'elle a de meilleur moralement, c'est ce goût de sauvagerie qui persiste en elle, en dépit de toute culture », Tarde, *La criminalité comparée*, Paris, F. Alcan, 1890, pp. 48-49

⁵⁰ G. Tarde, "La jeunesse criminelle", AAC, 1897, p. 455.

⁵¹ Paul Aubry, "De l'influence contagieuse de la publicité des faits criminels", A.A.C., 1893, p. 574. Voir également Paul Aubry., *La contagion du meurtre*, Paris, Alcan, 1894.

⁵² G. Tarde, *L'opinion et la foule*, Paris, F. Alcan, 1901, pp. 18-22.

⁵³ G. Tarde, "Les transformations de l'impunité", AAC, 1898, p. 625.

⁵⁴ Dr. S. Icard, "De la contagion du crime et du suicide par la presse", extr. *La nouvelle revue*, 15 avril 1902.

⁵⁵ Voir R. Berenger, *Revue des Deux Mondes*, 10 juillet 1912. F. Buisson, Conférence Sorbonne du 4 février 1906, cité L. de Lamy), *La criminalité de l'enfance 1912*, In 8° 30p., *Etude* lue le 28 juin 1912 à la Société scientifique et littéraire d'Alais, p. 27.

d'appréhender la réelle influence du crime dans la presse à l'épreuve des faits ? Car il ressort, que la presse est parfois un bouc émissaire commode, que sa liberté est visée et que c'est son usage populaire qui demande à être restreint⁵⁶.

« On pense à quelques solutions (mettant à part les écrits anarchistes qu'il faudrait sans doute supprimer, plutôt que de se borner de temps à autre à condamner un gérant à quelques mois de prison), ainsi, une loi interdisant les journaux, avec certaines réserves, le récit des crimes, et des faits et gestes de l'assassin. Une loi qui devrait être internationale, mais ne s'adressant pas à tous les journalistes des journaux ! »⁵⁷

Ainsi, une formule sobre serait la bienvenue, sans parler du criminel, ni de son crime, ni de ses dernières paroles, ni du courage extraordinaire qu'il a montré, ni des vers qu'il a écrit. En ce sens, c'est à la presse qu'il appartient de faire l'éducation du public, en se refusant à satisfaire la curiosité malsaine par le récit abondant des actes criminels et la reproduction suggestive de scènes criminelles et de portraits de malfaiteurs. C'est ce que préconise Lacassagne : « Une loi qui interdira comme contraire aux bonnes mœurs, le récit des crimes, le compte-rendu des débats judiciaires et des exécutions capitales, les photographies et portraits des accusés ou des victimes. »⁵⁸

Toutes ces paroles viennent alimenter le grand débat sur la presse en cette période, sur son influence, son rôle, et la fascination qu'elle exerce sur les lecteurs.

Ces éléments témoignent de l'esprit des valeurs et des principes d'hommes en place dans cette société républicaine, laïque de la fin du XIXe siècle. Société également traversée par une lutte anticléricale qui, sur ce terrain de la criminalité ou de l'enfance coupable, rejaillit et éclate. La morale est au cœur de ces problèmes. Mais, tout compte fait, sur les remèdes à amener à la criminalité croissante, les solutions se ressemblent. Tous réclament la rigueur, la morale, tous écrivent la faillite de la famille, ou veulent lutter contre la dépopulation. Le consensus est réalisé en profondeur mais chacun récupère, réinvestit avec ses valeurs, les mots et les domaines. Morale chrétienne contre morale républicaine... rien n'est si manichéen. Chrétienne ou républicaine, la moralisation demandée part d'un même élan, vers un même objectif : structurer le monde en mouvement, le peuple inéluctable, maîtriser la foule échevelée.

Tarde, le crime, la réflexion pénale. De la diversité d'une posture.

G. Tarde, "l'étoile filante" des archives

Collaborateur des Archives de l'anthropologie criminelle (AAC) dès ses débuts, directeur pour la partie sociologique en 1893, G. Tarde est également un des auteurs les plus prolifiques de cette revue après Lacassagne, et ses articles paraissent de 1887 à 1901⁵⁹. En 1893, Tarde devient co-éditeur des *Archives d'anthropologie criminelle*. G. Tarde est un personnage dont le nom rehausse favorablement cette revue auquel y participe plus comme auteur que véritablement comme directeur. Son appartenance à "l'école de Lyon" n'implique pas de sa part que cet engagement soit entier et absolu. En cela, G. Tarde est "l'étoile filante" de cette école. Son nom, son œuvre rejaillissent sur la revue, mais il reste insaisissable, mobile, suivant une trajectoire qui lui sera propre, personnelle. Nous ne pourrions évoquer ici toutes les théories de Tarde, celles qui donnent aux facteurs psychosociaux, notamment à l'imitation, un rôle important (Tarde, 1890,1972), celles sur le type professionnel⁶⁰, sur le crime des

⁵⁶ Voir Kalifa (D.), *L'encre et le sang, Récits de crime et société de la Belle époque*, Fayard, 1995.

⁵⁷ Aubry, *op. cit.* p. 576. Aubry pense à des grands journaux français qui sont dans leurs récits assez discrets, par exemple: *Le Figaro* et son rédacteur Albert Bataille.

⁵⁸ Lacassagne, "Peine de mort et criminalité", AAC, 1908, p. 182.

⁵⁹ Bien qu'à cette date il soit décédé, il s'agit dès lors de publications posthumes.

⁶⁰ G. Tarde, "La criminalité professionnelle", Congrès international A.C., 1896, AAC, 1896, p. 538.

foules⁶¹, le rapport du droit pénal à la sociologie criminelle⁶². Pour lui, la science criminelle ne doit pas être seulement une criminologie mais également une morale sociale. La criminologie, à laquelle il s'est intéressé vers l'âge de quarante ans, reste pour lui comme « *un cas particulier dans la sociologie* »⁶³. Car toujours, il a gardé une conception d'ensemble du monde et de la vie, dans un esprit d'indépendance totale

Bien qu'opposé à Lombroso, Tarde a dans un premier temps quelquefois puisé aux mêmes sources que le maître de Turin.

Tarde montre qu'il a une vision plus complexe du criminel qu'il n'y paraît⁶⁴. Sa conception du criminel reste dans une ambiguïté qui traduit son interrogation. « Malgré des ressemblances anatomiques et physiologiques mais non sociologiques, incontestables avec le sauvage préhistorique ou actuel, le criminel-né n'est pas un sauvage pas plus qu'il n'est un fou. Il est un monstre et comme bien des monstres, il présente des traits de régression au passé de la race ou de l'espèce, mais il les combine différemment et il faudrait se garder de juger nos ancêtres d'après cet échantillon. Cela ne veut pas dire que je conteste l'apparition par ricochet héréditaire à grande distance des caractères ou de caractères propres au délinquant né... mais ce que je conteste, c'est que la délictuosité du délinquant né se trouve expliquée par là »⁶⁵. Néanmoins très rapidement sa pensée est antilombrosienne, et ne nie pas qu'il existe réellement un certain nombre de vrais criminels, mais leur crime reste malgré tout, facteur du milieu. Aucun signe extérieur ne permettant de reconnaître la criminalité, les marques de l'honnêteté inébranlable échappe de même à toute tentative de signalement. Tarde complète sa théorie du criminel par une théorie du crime qui s'inspire des mêmes données fondamentales, c'est-à-dire les données sociologiques. Il va également rester proche de la réflexion pénale des criminologues italiens.

Lombroso s'est intéressé aux aspects sociologiques du phénomène criminel, principalement sous l'influence d'Enrico Ferri ou Raffaele Garofalo. Il étaye une nouvelle conception pénale pour ces délinquants, désormais "connus", chiffrés, classifiés. Il a mis en avant que le crime est le fait d'un homme, et n'existe pas en dehors de lui. Lombroso a réfléchi sur les implications pénales résultant de ces conceptions. C'est une partie de ses travaux beaucoup plus enfouie et pourtant intéressante. Lombroso qui agit en naturaliste dans ce monde juridique évoque une nouvelle approche du droit pénal, non point la punition d'une faute morale mais la sanction, basée sur le droit que la société revendique pour se défendre ; non point le libre arbitre, mais le danger potentiel que le criminel constitue. En fait, sont mis en relief des critères différents de détermination de la sanction pénale, basés sur la personnalité du criminel plutôt que sur le dommage provoqué par sa conduite. Lombroso admet l'efficacité intimidante de la peine en tant que sanction afflictive, dans le cadre d'ensemble d'un schéma de prévention, mais il ne la considère pas comme un élément décisif, et de plus il exclut la possibilité qu'elle résulte obligatoirement d'un châtement infligé à la désobéissance. A la base des sanctions criminelles, envisagées comme des mesures préventives de défense sociale,

⁶¹ « Une foi commune, une passion commune, un but commun, telle est, grâce à la double contagion dont il s'agit, l'énergie vitale de cette idée, de cette passion, encore plus que par des différences de race et de climat, que les foules se distinguent. », G. Tarde, "Les crimes des foules", AAC, 1892, p 355

⁶² « La sociologie criminelle, pourrait-on dire avec assez de justesse, est au droit pénal ce que la physiologie pathologique est à la médecine. La sociologie en général, pourrait-on ajouter, est au droit ce que la physiologie est à l'hygiène, entendue dans le sens le plus large du mot, comme l'art de vivre sainement, dont l'art de guérir n'est qu'une partie. G. Tarde, "La sociologie criminelle et le droit pénal", AAC, 1893, p. 513.

⁶³ G. Tarde, *La criminalité comparée*, Paris, p. 10.

⁶⁴ « Il est certain que par son front et son nez rectiligne, par sa bouche étroite et gracieusement arquée, par sa mâchoire effacée, par son oreille collée aux tempes, la belle tête classique forme un parfait contraste avec celle du criminel, dont la laideur est en somme le caractère le plus prononcé. Sur 275 photographies de criminels, je n'ai pu découvrir qu'un joli visage encore est-il féminin ; le reste est repoussant en majorité et les figures monstrueuses en nombre », G. Tarde, *La Criminalité Comparée*, Paris, Cujas, 1972, p. 16.

⁶⁵ G. Tarde, "Le type criminel", *Revue philosophique*, 1885, p. 6.

nous trouvons la responsabilité sociale que Lombroso veut substituer à la responsabilité individuelle.

Tarde va être assez proche des travaux de Ferri, homme des substitutifs pénaux qui veut mettre en lumière le rôle d'une société qui doit s'efforcer d'appliquer les moyens préventifs avant d'attendre que le mal soit fait, mais également s'interroger sur les pénalités et leur application, ainsi que sur la nécessité d'améliorer ou d'inventer de nouvelles pratiques pénales. « Chaque crime est la résultante des conditions individuelles, physiques et sociales et puisque ces conditions ont eu une influence plus ou moins prépondérante pour les différentes formes de criminalité, le moyen le plus sûr et le plus fécond qu'ait la société dans sa fonction de défense contre le crime est double et doit être employé et développé simultanément : d'une part, l'amélioration des conditions sociales comme la prévention naturelle du crime (substitutivi penali) et, d'autre part, les mesures d'élimination perpétuelle ou temporaire selon que l'influence des conditions biologiques dans la détermination du crime est presque absolue ou est plus ou moins grande et plus ou moins curable »⁶⁶. Tarde est également intéressé par la théorie de la symbiose du crime.

Par cette façon d'envisager le crime en dehors de toute survivance sentimentale, existe la possibilité de mettre en place la doctrine de la symbiose, c'est-à-dire l'utilisation des criminels, de leur énergie, en les canalisant dans des formes moins nuisibles, plus favorables à la collectivité, les adapter à certains modes d'activité sociale. Tirer parti de certains criminels en les dirigeant vers des œuvres, des activités où ils pourront développer leur potentiel. Lombroso écrivait à ce sujet : « J'ai observé dans le monde des criminels-nés placés dans de hautes positions qui assouvissent leurs mauvais penchants dans l'exercice de leur profession, en devenant très souvent d'antisociaux qu'ils étaient originellement des hommes utiles à la société humaine »⁶⁷. Voilà ainsi exaucé un souhait où le crime inextirpable sera du moins canalisé, où le criminel irréductible trouvera son emploi dans une civilisation élargie, meilleure. Il s'agirait d'utiliser le criminel par une orientation sociale, judiciaire, administrative qui, au lieu d'écraser la personnalité du criminel, en exploiterait les énergies humaines au profit de la société. Par ces quelques éléments lapidaires et fragmentés, nous avons voulu montrer les modernités et les archaïsmes de Gabriel Tarde. Il peut défendre l'école et attaquer la presse ou la dénatalité. Il peut contester les théories lombrosiennes, mais rester proche des criminologues italiens et de leur réflexion pénale. Tarde, ambivalent et nuancé dans ses réflexions l'a été également dans son attitude sociale ou politique.

Tarde, le social, la politique. De l'ambivalence d'un homme.

Tarde apparaît comme discret, mais il faut savoir qu'il n'hésita pas à amorcer des correspondances parfois anonymement, et à abreuver de son courrier plusieurs personnalités de son temps comme avec Théodule Ribot, directeur de la *Revue Philosophique*⁶⁸ (Salmon, 2005a). Ses écrits restent d'ailleurs un moment confinés au cercle des académiciens de province, mais certaines lettres qu'il envoie à des savants parisiens le font remarquer : « Tarde

⁶⁶ E. Ferri, Rapport cité, Congrès International A.C., 1889, AAC, 1889, pp. 349-350.

⁶⁷ C. Lombroso, *Le crime, causes et remèdes*, édit. 1889, p. 542.

⁶⁸ « M. Ribot en publia des passages et demanda à connaître l'auteur, et ce fut à partir de ce moment une correspondance suivie entre les deux philosophes et aussi une publication presque ininterrompue d'articles et de livres », *Revue universelle*, numéro 112, 1904. Nécrologie », reproduction des passages de la lettre du 29 janvier 1904 de Tarde au collaborateur de la revue, G.L. Duprat, in Salmon L., "Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904)", *Criminocorpus* 2005.

« Il commence alors à collaborer régulièrement à sa revue via de nombreux articles qui lui permettent de se faire remarquer dans le champ de la philosophie. Entre 1880 et 1893, il y publie plus d'une vingtaine d'articles dont le premier s'intitule *La croyance et le désir, la possibilité de leur mesure* », in Salmon L., "Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904)", *Criminocorpus*.2005 .

doit sa réussite à une capacité particulière à exprimer son temps — plus exactement à une aptitude sociale particulière (...) à adopter la pratique commune et à donner forme aux représentations du groupe social qui se reconnaît en lui »⁶⁹. Discret ou opportuniste ?

En 1894, ou plutôt fin 1893, Tarde fait l'objet, à son insu, d'une intervention par le professeur Rollet⁷⁰ auprès de son ami le ministre de la Justice Antonin Dubost⁷¹ en vue d'une promotion professionnelle. Ce dernier demande à Tarde la rédaction d'un mémoire sur l'organisation de la statistique criminelle en France. Tarde, après avoir établi, rédigé son mémoire, est convoqué à Paris. Il raconte cette entrevue, par l'intermédiaire d'une lettre adressée à M. Rollet⁷²: Tarde sera reçu par le ministre le 26 janvier 1894 et écrira à Lacassagne de l'hôtel Foyot à Paris⁷³.

En 1894, Tarde sera nommé Chef de bureau de la Statistique du ministère de la Justice. Il s'installe à Paris avec sa famille rue St-Placide. Dès lors, il va faire la comptabilité morale de la France, réalisant les rapports annuels du CGJAC, dont la charge incombait jusqu'alors à Yvernes⁷⁴. Cette même année, il participe au premier congrès international de sociologie pour lequel il représente la France. Il sera vice-Président (avec Ferri, Schaeffle et Novicow, la présidence étant confiée à Sir John Lubbock). Sa renommée est déjà bien établie. Louise Salmon écrit « Contrastant avec l'isolement de Sarlat, puis ensuite l'étroit et sombre bureau de la rue Cambon, Tarde mena une vie agitée au sein de la société parisienne qui lui permit de s'évader de l'austère Ministère. Se mêlant parfaitement au rythme des occupations mondaine et culturelle de la capitale, il fréquenta assidûment les salons et s'y inscrit comme une

⁶⁹ Pierre Favre dans "Gabriel Tarde et la mauvaise fortune d'un 'baptême sociologique' de la science politique", *Revue française de sociologie*, 1983, vol.24, pp.3-30, ouvrage p.147-148.

⁷⁰ Celui-ci, professeur de médecine à la Faculté de Lyon, a été très impressionné par le travail de Tarde, entre autres "L'affaire Chambige" (AAC, 1889), un « petit chef-d'œuvre ».

⁷¹ Antonin Dubost a été l'ancien Secrétaire d'une première société de sociologie entre 1872 et 1875, société que présida Littré.

⁷² « Monsieur, j'attendais d'être à Paris et de voir Monsieur le Garde des Sceaux pour vous remercier d'avoir bien voulu lui écrire en ma faveur... Jeudi dernier, il est vrai, j'avais reçu de Monsieur Roussel, secrétaire particulier du ministre, une réponse assez froide où il m'était dit que Monsieur Dubost me recevrait un vendredi matin, jour de la réception des magistrats, à mon tour d'inscription. Mais, probablement, d'après les termes de ma lettre, Monsieur Roussel avait supposé que son chef, en m'invitant à venir le voir, se proposait de m'adresser quelque verte réprimande ; car, en général, quand le Garde des Sceaux éprouve le besoin de recevoir la visite d'un simple juge, ça ne peut être que pour lui laver la tête... Par bonheur, il s'est trompé ; et, tout à l'heure, Monsieur Dubost vient de me faire savoir par son chef de cabinet qu'il me recevrait le jour où il me plairait de venir, après l'avoir fait prévenir de mon arrivée. C'est on ne peut plus gracieux. Et, dans deux ou trois jours, pas plus tôt, car je tiens à me guérir d'une fin de rhume, je me présenterai à la Chancellerie. Veuillez, Monsieur, etc... », Fonds Lacassagne, Pièces sur Tarde, Lyon cote M.S. 5225-5226.

⁷³ « Mon cher ami, je ne veux pas que vous appreniez ma nomination par l'Officiel. Depuis deux jours seulement, j'avais remis mon mémoire au ministre, manuscrit de 44 pages, où je citais souvent, bien entendu les Archives, à propos de L. Bodio, de Von Listz, et même (admirez ma mansuétude) des remarquables articles de cette "brute" de Corre sur la criminalité militaire. Or ce matin, à midi, le ministre m'a fait appeler et il vient de m'apprendre que je suis nommé Directeur de la Statistique judiciaire. J'ai été ébahi, car je ne pensais pas que le dénouement pût être si prompt ; croyez, mon cher ami, que mon principal regret en cela est de perdre l'espérance — du mois prochain — de vous revoir à Lyon. Mais je vous reverrais à Paris, bien sûr, car j'espère bien que vous n'y mettez jamais les pieds sans venir à la maison... je dis à la maison, quoique je ne pense pas déménager avant quelques mois. En attendant, je vais me loger au garni de célibataire... Votre affectivement dévoué toujours, G. Tarde. », Fonds Lacassagne, Pièces sur Tarde, Lyon, cote MS.5226.

⁷⁴ De 1894 à 1900, Tarde fera les rapports annuels du Compte. « Il fut un statisticien remarquable, malgré la prudence officielle, le style administratif et les corrections de mauvais goûts que lui imposaient certains chefs maladroits », dit F. Faure. « Tarde à ce poste n'était pas vraiment à sa place », il excellait à interpréter les chiffres de la statistique, à en découvrir le sens caché ou à trouver en eux l'argument décisif en faveur d'une théorie originale ; mais il n'aimait guère les assembler (Discours de Sarlat, AAC., 1909).

personnalité remarquable. Fort apprécié, il est accueilli avec beaucoup de faveur et introduit dans la plupart des lieux influents et des réseaux de sociabilité de la capitale. »⁷⁵

Influent, sûrement, Tarde reste sceptique voir frileux pour ces engagements politiques. Ceux-ci sont rares, très discrets, alors que la France fut le théâtre de multiples mouvements politiques et sociaux. « Tarde... ne s'est jamais engagé dans la politique active comme chacun, il discutait politique, comme chacun il faisait des choix personnels (il fut, par exemple, dreyfusard, comme Durkheim)... »⁷⁶. Néanmoins son désaccord avec les thèses socialistes est connu. Un échange de lettres, publié dans les *Archives* en 1905, permet l'ébauche de ce jugement. Casimir de Kelles-Krauz, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles fréquentant l'Institut international de sociologie et les séances de la Société de sociologie de Paris (où il a rencontré Tarde) est le destinataire de cette correspondance, qu'il publie à la mort de Tarde, en hommage⁷⁷.

La réponse de Tarde est courtoise. « La vérité m'oblige à dire, en effet, qu'en dessinant, moi aussi, mon utopie, ma cité des merveilles, j'ai peut-être trop cédé à l'attrait de l'étranger, au dégoût du raisonnable et du réel (...) Ce qui m'a éloigné de Karl Marx, outre l'erreur de quelques-uns de ses principes, c'est surtout la dureté de cœur et l'esprit de haine que je sens en lui. Mais le marxisme aura eu cette chance de se purifier, de s'échauffer, de s'ennoblir, en traversant des âmes très supérieures à celles de son fondateur. Espérons qu'il sortira de là moins dangereux, bienfaisant peut-être ?... Il me tarde de préciser un peu clairement ma position à l'égard du socialisme. Entre les socialistes et les économistes, j'ai marché vers un idéal qui m'a paru être étranger aux uns comme aux autres. Toutefois, vous avez raison de remarquer malignement que j'ai été très communiste dans mon petit roman... »⁷⁸

Cet échange épistolaire nous montre les réticences affichées de Tarde pour des thèses socialistes, sans pour autant atteindre une farouche et véhémence opposition. Car voilà bien un trait caractéristique de notre personnage, sa modération inébranlable. Ses rapports à la religion sont dans le même ton : « Tarde est modérément religieux à une époque où l'on était franchement soit clérical, soit anticlérical (...) Il n'était pas politiquement engagé à une époque d'engagement véritable et qu'il n'était ni pour ni contre le positivisme alors que la plupart des intellectuels avaient pris un parti tranché. »⁷⁹

Tarde ayant été de son côté un opposant au socialisme et un sympathisant du bout des lèvres du dreyfusisme⁸⁰. Un autre trait ressort de ces écrits, c'est son individualisme étroitement lié à une philosophie de la liberté, voire du "libéralisme". En ce sens, il n'est pas un obstiné partisan du déterminisme biologique et social, car il a une réaction très individualiste (Bouglé, 1905).

⁷⁵ Salmon Louise, Salmon Louise, 2005a, « Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904) », *Criminocorpus*, <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article45.html>,

voir Salmon Louise 2005 « Gabriel Tarde et la société à la fin du XIX^{ème} siècle 2005b : « Rapides moments de vie sociale », *Revue d'Histoire des Sciences humaines*, numéro 13, pp. 127-182.

⁷⁶ Pierre Favre, "G. Tarde et la mauvaise fortune d'un "baptême social" de la science politique", *Revue française de sociologie*, 1893, p. 14.

⁷⁷ « Si je me permets de publier cette lettre, ce n'est pas, on le voit, dans un intérêt de parti ou de doctrine. Comme socialiste, j'aurais bien des objections à lui faire ; je trouve surtout l'opinion exprimée par Tarde sur Karl Marx tout à fait injuste et erronée. Mais cette lettre, que d'ailleurs je ne m'attacherai pas à commenter, est très belle par un autre côté : elle est la preuve non seulement de bonté et de simplicité, mais surtout d'une honnêteté intellectuelle vraiment exemplaire de ce penseur inoubliable. », Casimir de Kelles-Krauz, "Une lettre de Tarde", AAC, 1904, p. 903.

⁷⁸ C. Kelles-Krauz, "Une lettre de Tarde", AAC, 1904, p. 904-905.

⁷⁹ Clark, "Tarde Gabriel, I.D. Sills", *International Encyclopaedia of the social sciences*, vol. LS, N. York, Mac Millan Free Paris, 1968, pp. 509-514, cité également par Ian Lubek, *Ouvrage cité*, p. 377.

⁸⁰ Salmon Louise, 2005b, « Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un « homme de pensée » », *Champ Pénal / Penal Field*, décembre 2005, <http://champpenal.revues.org/document447.html>

Faut-il penser dès lors que la réputation de Tarde a souffert parce que en raison de sa personnalité, son originalité, de ses écrits, il n'était pas « en plein milieu de son époque » ? Très modéré dans un climat de convictions tranchées, trop peu engagé dans une époque partisane et clivée, trop individualiste dans une atmosphère intellectuelle qui s'imprégnait d'idées "communautaires", "solidaristes". Enseignant, mais en marge des milieux universitaires qui sont alors un ferment d'énergies et de moyens... Tarde reste néanmoins, bien que moins connu, l'un des deux sociologues les plus renommés de son temps (l'autre sociologue étant E. Durkheim) car il participe incontestablement de cet immense mouvement qui vise dans le dernier tiers du siècle à fonder l'étude de la société comme science. De plus, Tarde correspond bien à un aspect du "criminologue" en ce qu'il est à la fois économiste, statisticien, sociologue, psychologue, philosophe. Son œuvre est en effet totalement ouverte, à facettes multiples. Sa réussite réside bien en ses écrits, dont l'abondance et la variété esquissent l'image d'un "érudit" ou d'un "philosophe". éclectique,

Fragments de (socio) histoire pénale

Les redécouvreurs de Tarde ont voulu redonner une place privilégiée à cet auteur mais c'est une place qu'il a eu. Nul besoin de lui attribuer des talents prophétiques. Tarde fut un auteur très important en son temps même si il est décédé en 1904, sans avoir fait école. En fait Tarde, comme d'autres auteurs, plus que d'autres, a suscité des admirations, des émois, des rejets. On doit tenter, pour comprendre son parcours et son œuvre, de prendre autant que possible l'ensemble des éléments à disposition, les écrits, les engagements, les archives, et aborder l'ensemble avec distance dans une approche socio-historique. Une approche qui porte sur l'aspect vivant dynamique, processuel des évolutions constatées sur la longue durée. Pour nous, l'histoire fait partie de la culture générale des spécialistes de sciences sociales et connaît aujourd'hui un foisonnement de débats méthodologiques. J'ai voulu tenir compte ici de l'historicisation du sujet. Idée forte qu'on trouve chez Karl Popper⁸¹ ou que Charles Tilly défend⁸². Il s'agissait donc d'historiciser la réflexion sur Tarde, ou plutôt de rompre avec une éventuelle a-historicité qu'on aurait pu lui prêter⁸³.

C'est un travail qui privilégie **le contexte, acteur en soi**⁸⁴. Bien sûr, l'histoire est une discipline, une méthode, une approche, mais aussi une culture, qui permet de relativiser les interrogations, de produire plus de connexions⁸⁵ entre les différentes manières d'aborder l'objet d'analyse. L'histoire ne se répétant jamais, cette curiosité se confie à un raisonnement sociologique fait du constant va-et-vient entre contextualisation historique et raisonnement expérimental⁸⁶. Méthode, approche, culture, la démarche socio-historique introduit la mise à distance nécessaire, distille la précision, la « justesse » dans le souci de compréhension des processus de plus en plus complexes. L'histoire non pas comme maître à penser, donneur de

⁸¹ Karl Popper, *Misères de l'historicisme*, Paris, Plon, 1966.

⁸² Charles Tilly, *As Sociology Meets History*, Academic Press New York, New York, 1981.

Charles Tilly, « L'histoire à venir », *Politix*, Les liaisons dangereuses, Histoire, sociologie, science politique, 1989, p.25-32.

Charles Tilly, "Future history", in Stephan. Kendrick (dir.), *Interpreting the past, understanding the present*, Londres, Macmillan, 1990.

⁸³ Robert Nisbet *Social Change and History*, New York Oxford Univ Press, 1969.

⁸⁴ Dominique Raynaud, Le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique ?, *L'Année sociologique* 2006- 2 (Vol. 56), pp.309 à 329.

Jacques Guilhaumou, L'histoire des concepts : le contexte historique en débat (note critique), *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2001- 3 (56e année) pp 685 à 698.

⁸⁵ Martine Kaluszynski, Sophie Wahnich, « Historiciser la science politique », in Martine Kaluszynski, Sophie Wahnich (dir.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques politiques, 1998, p.17-33.

⁸⁶ Jean-Claude Passeron, *Raisonnement sociologique. L'espace non popperien du raisonnement naturel*, Nathan, Paris, Nathan, 1991.

leçons, ou tuteur moral, car « avant de savoir ce que l'histoire *dit* d'une société, il importe donc d'analyser comment elle y *fonctionne*. Cette institution s'inscrit dans un complexe qui lui *permet* seulement un type de productions et lui en *interdit* d'autres »⁸⁷. Ce qui amène à s'interroger sur l'ambivalence de l'histoire, pour qui « la place qu'elle taille au passé est également *une manière de faire place à un avenir*. Comme elle vacille entre l'exotisme et la critique au titre d'une mise en scène de l'autre, elle oscille entre le conservatisme et l'utopisme de par sa fonction de signifier un manque. Sous ses formes extrêmes, elle devient, dans le premier cas, légendaire ou polémique, dans le second, réactionnaire ou révolutionnaire. Mais ces excès ne sauraient faire oublier ce qui est inscrit dans sa pratique la plus rigoureuse, celle de *symboliser la limite* et par là de *rendre possible un dépassement*⁸⁸. En m'attachant aux différentes strates qui construisent un parcours, une histoire, une oeuvre et constituent sa réalité, j'ai voulu témoigner que non seulement l'objet a une histoire, mais également une mémoire qui l'imprègne discrètement, durablement et avec laquelle il faut compter. C'est toute la force d'une approche socio-historique, consciente de ses limites⁸⁹, de son ambivalence, qui fait ressortir les différences⁹⁰, manifeste une « pure curiosité pour le spécifique »⁹¹ ou l'intrigue⁹², développe sa propre pratique⁹³, et se veut garante d'une compréhension fine de phénomènes politiques et sociaux inscrits dans une temporalité longue.

⁸⁷ Michel De Certeau, « L'opération historique », in Jacques Le Goff, Pierre Nora, (dir.), *Faire de l'Histoire, Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1974, p.35.

⁸⁸ Michel De Certeau, *op.cit.*, p.59.

⁸⁹ Michel De Certeau, *op.cit.*, p.51.

⁹⁰ Michel De Certeau, *op.cit.*, p 47.

⁹¹ Paul Veyne, *Comment on écrit l'Histoire*, Points Seuil, Histoire, 1979, p.43.

⁹² Paul Veyne, *op.cit.*, p.35.

⁹³ « En histoire, tout commence avec le geste de mettre à part, de rassembler, de muer ainsi en « documents » certains objets répartis autrement. (...). Ce geste consiste à isoler un corps comme on le fait en physique. Il forme la collection, il constitue des choses en système marginal, comme le dit Jean Baudrillard ; il les exile de la pratique pour les établir en objets « abstraits » d'un savoir. Bien loin d'accepter des « données », il les constitue. (...) Le matériau est créé par les actions concertées qui le découpent dans l'univers de l'usage, qui vont le chercher aussi hors des frontières de l'usage et qui le destinent à un réemploi cohérent. Il est la trace des actes qui modifient un ordre reçu et une vision sociale. Instauratrice de signes offerts à des traitements spécifiques, cette rupture n'est donc pas seulement ni d'abord l'effet d'un « regard » mais il y faut une opération technique », Michel De Certeau, « L'opération historique », *op.cit* p.41-42.

Bibliographie indicative

- Alliez E., 1998, *Gilles Deleuze. Une vie philosophique*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Alliez E., « Tarde et le problème de la constitution », in Tarde G., *Monadologie et Sociologie*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, coll. Les empêcheurs de penser en rond, 1999 (éd. originale 1893)
- Alliez E., 2001, « Différence et répétition de Gabriel Tarde », *Multitudes, revue politique, artistique et philosophique*, Mise en ligne décembre 2001
- Besnard P., 1995, « Durkheim critique de Tarde : des Règles au Suicide » in Borlandi M., Mucchielli L. (dir.), *La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, l'Harmattan, Paris, 221-243
- Blondiaux L., 1999, Richard N., « À quoi sert l'histoire des sciences de l'homme », in Blanckaert C., Blondiaux L., Loty L., Renneville M., *L'histoire des sciences de l'homme. Trajectoires, enjeux, questions vives*, L'Harmattan, Paris, 109-130.
- Borlandi M., 2000, « Tarde et les criminologues italiens de son temps (à partir de sa correspondance inédite ou retrouvée) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 7-56.
- Borlandi M., Mucchielli L, Blanckaert Cl , 2000, « Gabriel Tarde et la criminologie au tournant du siècle », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 3, Paris, Presses universitaires du Septentrion,
- Boudon R.,1964, La « statistique psychologique » de Tarde, *Annales Internationales de Criminologie*, 3, 1-16 repris in Boudon Raymond., *La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique*, Genève-Paris, Droz, 75-91, 1971
- Boudon R.,1971 *La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique*, Genève-Paris, Droz.
- Boudon R., 1979, Présentation, in Tarde Gabriel, *Les lois de l'imitation*, Paris-Genève, Slatkine 1
- Bouglé C., 1905, « Un sociologue individualiste : G. Tarde », *Revue de Paris*,
- Casadamont G., 1982, « Linéaments philosophiques, sociologiques et juridiques d'une présence de Gabriel Tarde », *Archives de philosophie du Droit*, 27,447-466.
- CHAMP Pénal , Tome I. *Les criminologues de Tarde*, XXXIVe Congrès français de criminologie, Agen, septembre 2004, *Responsables, coupables, punis ? Fragments d'un interminable débat*
- Clark Terry.N., 1969, *Gabriel Tarde. On Communication and Social Influence*, Chicago, Chicago University Press, 364p
- Collectif, 1909, *Gabriel Tarde. Discours prononcés le 12 septembre à Sarlat à l'inauguration de son monument*, Michelet, Sarlat
- Coulmont, « Gabriel Tarde », créé le 8 septembre 2004, <http://coulmont.com/blog/2004/09/08/gabriel-tarde/>,
- Davidovitch A., 1961, « Criminalité et répression en France depuis un siècle », *Revue française de sociologie*, 30-49
- Debuyst C., 1998, « L'école française dite du "milieu social" », in Debuyst C., Digneffe F., Pires A. P., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Presses de l'Université de Montréal, Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université, 301-356.
- Deleuze G , 1968, *Différence et répétition*, Paris, PUF, coll. Bibliothèque de Philosophie contemporaine
- Deleuze G., 2002, « La conception de la différence chez Bergson », in DELEUZE G., *L'île déserte et autres textes*, Paris, Minuit, 43-72
- Deleuze G., 2004, *Foucault*, Paris, Editions de Minuit (1^{ère} éd. 1986)
- Deleuze G., Guattari F., 1980, *Mille plateaux*, Paris, Editions de Minuit, coll. Critique

- Espinas Alfred, 1910, « Notice sur la Vie et les Œuvres de Gabriel Tarde », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, volume 174 (nouvelle série 74), 309-409
- Favre P., 1983, « Gabriel Tarde et la mauvaise fortune d'un « baptême sociologique » de la science politique », *Revue Française de Sociologie*, 24 (1),3-30.
- Favre P.,1989, *Naissance de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 145-169
- Gillard, M, 1921, « Gabriel tarde, sa métaphysique, sa sociologie, sa criminologie », *Revue de Droit pénal et de criminologie*
- Geisert M., 1935, *Le système criminaliste de Tarde*, thèse pour le doctorat de droit, Paris, Loviton et Cie.
- Gentzing R., 1976, *Gabriel Tarde criminologue*, thèse pour le doctorat d'état en droit, Paris 2.
- Ikeda Y., 2002, *La théorie criminologique de Gabriel Tarde et la sociologie de son époque*, mémoire de DEA de sociologie, Université de Bordeaux 2.
- Isaac J., 1999, « Gabriel Tarde : le monde comme féerie », in Tarde G., *Les Lois sociales*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.,9-36.
- Kaluszynski M., 1988, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIXe siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, Paris université Pais VII,1988
- Kaluszynski M., 2000, « Un paternalisme juridique. Les hommes de la Société générale des prisons (1877-1900) », sous la direction de. Topalov C., *Laboratoires du nouveau siècle, La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1920*, Paris, EHESS, 161-185
- Kaluszynski M., 2002, *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, L.G.D.J, 2002, 251p.
- Karsenti B., 1993, « Présentation », in Tarde G., *Les lois de l'imitation*, Paris, Kimé, vii-xxvi.
- Karsenti B., 2003, « L'imitation. Retour sur le débat entre Tarde et Durkheim », in Chauvire C., Ogien A. (dir.), *La Régularité. Habitude, disposition et savoir-faire*, Paris, EHESS, 183-205
- Lacassagne A., 1891, « Programme d'études nouvelles en Anthropologie criminelle, *Archives d'anthropologie criminelle*, 565-569
- Lacassagne A., 1904, « G. Tarde (1843-1904) », *Archives d'anthropologie criminelle*, 501-534
- Lascoumes P., 1991, « Le droit comme science sociale. La place d'É. Durkheim dans les débats entre juristes et sociologues à la charnière des deux derniers siècles », in Chazel F., Commaille J. (eds), *Normes juridiques et régulations sociales*, Paris, L.G.D.J.
- Latour B.,1999, « Pourquoi viens-tu si tarde ? (comment trouver un successeur au structuralisme) », *La Recherche*, 320, 81.
- Latour B., 2000, « Le retour de Gabriel Tarde », *Le Monde des Débats*, 11 (février), 29.
- Latour B., 2002a, « Jamais trop Tarde », *Libération*, 20 juin
- Latour Bruno, 2002b, « Gabriel Tarde and the end of the social », *The social in question. New bearings in the history and the social sciences*, édité par Patrick Joyce,.117-132
- Latour B., Lépinay V.-A., *L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, Paris, La Découverte, 2008
- Lazzarato M., 1999, Postface. « Gabriel Tarde : un vitalisme politique », in Tarde G., *Monadologie et sociologie*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 103-150.
- Letonturier E., 2000, « Gabriel Tarde, sociologue de la communication et des réseaux », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 108, .79-102
- Lubek I., 1981, « Histoire de psychologies sociales perdues : le cas de Gabriel Tarde », *Revue Française de Sociologie*, 22 (2), 361-395
- Milet J., 1970, *Gabriel Tarde et la philosophie de l'histoire*, Paris, Vrin.

- Milet J. 1973, « Gabriel Tarde (1843-1904) », in Tarde Gabriel., *Écrits de psychologie sociale*, Toulouse, Privat, 1973, 9-24.
- Mucchielli L., 1998, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, la Découverte
- Mucchielli L., 2000, « Tardomania ? Réflexions sur les usages contemporains de Tarde », *Revue d'histoire des sciences humaines* 2, n° 3 | 161-184
- Mucchielli L., 2004, « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France », in J. Poupart J., Pires A. P. (dir.), « Criminologie : discipline et institutionnalisation. Trois exemples francophones », *Criminologie*, 37, 1, 13-42.
- Pinatel J., 1959, « La pensée criminologique d'Émile Durkheim et sa controverse avec Gabriel Tarde », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, 14 (2), 435-442
- Pinatel J., 1963 *Criminologie* [in Bouzat Pierre., Pinatel Jean., *Traité de droit pénal et de criminologie*, tome III], Paris, Dalloz
- Pinatel J., 1971, *La société criminogène*, Paris, Calmann-Lévy ;
- Renneville M., 2004a, « Gabriel Tarde. L'hirondelle de la criminologie », in Tarde G., *La criminalité comparée*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 207-217
- Renneville M., « Tarde 2004 : d'une criminologie à l'autre », *Champ pénal*, Congrès Les criminologiques de Tarde, [En ligne], mis en ligne le 12 novembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document284.html>.
- Renneville M., 2004b, « Pour la création d'un centre national de ressources historiques sur les crimes et les peines », *Champ pénal* / <http://champpenal.revues.org/document36.html>
- Reynié D., 1989, « Gabriel Tarde, théoricien de l'opinion », in Tarde G., *L'opinion et la foule*, Paris, PUF, 7-28
- Salmon L., 2005a, « Gabriel Tarde (Sarlat 1843 - Paris 1904) » *Criminocorpus*, <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article45.html>,
- Salmon L., 2005b, « Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un "homme de pensée" », *Champ Pénal / Penal Field*, <http://champpenal.revues.org/document447.html>
- Salmon L., 2005c, « Gabriel Tarde et la société à la fin du XIXème siècle 2005b : « rapides moments de vie sociale », *Revue d'Histoire des Sciences humaines*, numéro 13, 127-182
- Salmon L., 2005d, « Le fonds Gabriel Tarde au CHEVS. Usages et enjeux des ressources archivistiques en histoire », *Champ Pénal / Penal Field in Les criminologiques de Tarde*, <http://champpenal.revues.org/document239.html>
- Saquer L., 2002, *Une philosophie de l'interaction : de la monade au rhizome*, DEA de Sciences Sociales « Cultures et comportements sociaux », sous la direction de Bernard Valade, Université Sorbonne-Paris V, Paris
- Saquer L., 2005, « Hypothèses sur la filiation Tarde-Deleuze à travers la criminologie », *Champ pénal*, *Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. <http://champpenal.revues.org/document280.html>.
- Tarde G., 1880, « La croyance et le désir, la possibilité de leur mesure », *Revue philosophique*, X, 150-180 ; 264-283
- Tarde G., 1883, « L'archéologie et la statistique », *Revue Philosophique*, Tome XVI, 363-384 et 492-511.
- Tarde G., 1884, « Darwinisme naturel et darwinisme social », *Revue philosophique*, XVII, 607-637
- Tarde G., 1886, *La criminalité comparée*, Paris, Alcan
- Tarde G., 1890, *La philosophie pénale*, Lyon, Storck
- Tarde G., 1891, « L'archéologie criminelle en Périgord », *Archives d'anthropologie criminelle*, 6, 569-584
- Tarde G., 1892, « Le crime des foules », *Archives d'anthropologie criminelle*, 353-386

- Tarde G., 1892, *Études pénales et sociales*, Lyon, Storck
- Tarde G., 1893, « Biologie et sociologie. Réponse au Docteur Bianchi », *Archives d'Anthropologie Criminelle*, 7-20
- Tarde G., 1893, « La sociologie criminelle et le droit pénal », *Archives d'anthropologie criminelle*, 513-525
- Tarde G., 1895 *Essais et mélanges sociologiques*, Lyon-Paris, Storck-Maloine, coll. Bibliothèque de criminologie
- Tarde G., 1896, *Fragments d'histoire future*, Paris, Giard
- Tarde G., 1896, « La criminalité professionnelle », *Archives d'anthropologie criminelle*, 538-560
- Tarde G., 1897, « La jeunesse criminelle », *Archives d'anthropologie criminelle*, 452-472
- Tarde G., 1898, « Les transformations de l'impunité », *Archives d'anthropologie criminelle*, 615-631
- Tarde G., 1900, « La sociologie criminelle et le droit pénal », *Essais et mélanges sociologiques*, Paris, A. Storck
- Tarde G., 1901, « La criminalité et les phénomènes économiques », *Archives d'anthropologie criminelle*, 565-576
- Tarde G., 1972, *La philosophie pénale*, Paris, Cujas
- Tarde G., 1993, *Les lois de l'imitation*, avec une introduction de B. Karsenti, Paris, Éditions Kimé
- Tarde G., 1994, *Les transformations du droit. Étude sociologique (1891)*, Paris, Berg International
- Tarde G., 1999, *La logique sociale*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo. éd. originale 1893
- Tarde G., 1999, *L'opposition universelle*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Tarde G., 1999, *Les lois sociales*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo. (éd. originale 1898).
- Tarde G., 1999, *Essais et mélanges*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- Tarde M. de, 2004, « Célébrité, oubli, renaissance : la singulière destinée du criminologue et philosophe sarladais Gabriel Tarde (1843-1904) », *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, 96, 20-28
- Terral H., « Le dialogue Tarde-Buisson : « L'enfance criminelle et l'éducation » (1897) », *Champ pénal, Les criminologiques de Tarde* mis en ligne le 14 septembre 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/document247.html>.
- Vaschide N., 1904, « La psychologie de M. Tarde », *Archives d'anthropologie criminelle*, 661-674
- Villatte P., 1910, *Essai sur les doctrines des sociologues Tarde et Lombroso*, thèse pour le doctorat en médecine, Paris, n° 380
- Wilson M. S., 1972 (1955), « Gabriel Tarde », in Mannheim H., *Pioneers in criminology*, Montclair, Patterson Smith, 292-304
- Worms R., 1905, « La philosophie sociale de Gabriel Tarde », in *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 121-156.